AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

SIEPA MOISSAC LIZAC

moissac

PROCES VERBAL DE RETROCESSION DE MISE A DISPOSITION DES PUITS CACOR, MONNIE ET PARC DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE MOISSAC

Entre
La Commune de Moissac, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel HENRYOT, autorisé par délibération du JJ/MM/AAAA,
Et
Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac, représenté par son Vice-Président, Romain VALEYE autorisé par délibération du JJ/MM/AAAA.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

I. Dispositions générales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1321-1 à 1321-5, ainsi que l'article L 5211-5 relatif au transfert de compétences,

Vu l'arrêté de création n°2013345-0006 du 11 décembre 2013 du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac,

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la commune de Moissac au SIEPA Moissac-Lizac approuvé par les délibérations n°26 du 14 janvier 2014 et n°13 du 30 janvier 2014 respectivement du SIEPA Moissac-Lizac et de la commune de Moissac,

Considérant le changement de la ressource en eau opéré par le SIEPA Moissac-Lizac depuis la mise en fonctionnement de l'usine de production d'eau potable et de ses exhaures sur le Tarn et le canal, en décembre 2015,
Considérant que les puits de captage d'eau Cacor, Monnié et Parc ne sont plus utilisés depuis ce changement de ressource et que les travaux de déconnexion ont été réalisés par le SIEPA Moissac-Lizac, ce dernier ne souhaite plus conserver ces sites,

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la restitution des biens en précisant leur consistance, leur numéro d'inventaire, la date et la valeur d'acquisition ainsi que l'état des amortissements et subvention afférents.

Au vu de ces dispositions, est établi le procès-verbal de constat de désaffectation des biens immeubles considérés et de rétrocession de mise à disposition de ces derniers.

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

II. Date effective du transfert

Les biens immeubles, objets du présent procès-verbal, ne sont plus utilisés par le SIEPA Moissac-Lizac dans le cadre de la compétence eau potable et seront restitués à la commune de Moissac à compter du 1er octobre 2017.

III. Caractéristiques des biens immobiliers

Les biens, objets du présent procès-verbal, se composent de biens immeubles utilisés à la date du transfert de la compétence eau potable au SIEPA Moissac-Lizac pour l'exercice de cette dernière.
Les biens concernés sont situés sur les parcelles suivantes, appartenant à la commune de Moissac :

- Puits Cacor : parcelles CR 109, 110 et 111 - Lieudit Figueris Sud à Moissac – superficie totale de 2732 m²
- Puits Monnié : parcelle CP 153 – Lieudit Monnié à Moissac – superficie 4155 m²
- Puits du Parc : parcelle DE 72 – 3 avenue du Sarlac à Moissac - superficie 6629 m²

Le détail des biens, leur date et valeur d'acquisition, l'état d'amortissement et leur numéro d'inventaire sont indiqués en annexe.
De plus, aucune subvention n'est en cours pour ces biens.

IV. Litiges

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal en cas de litige, le SIEPA Moissac-Lizac et la commune de Moissac conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département de Tarn et Garonne avant tout recours contentieux.

Vu et établi contradictoirement par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac et la commune de Moissac le.....

Le Vice Président Du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement Moissac-Lizac	**Le Maire** de la commune de Moissac
Romain VALEYE	**Jean-Michel HENRYOT**

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

Annexe

Compétence eau potable :

Nature des biens		Qtité	Statut juridique	Année d' acquisition	Numéro d'inventaire	Nature d'acquisition	Matériel				Génie Civil			
							Coût d'acquisition €ttc	Durée de vie	Cumul amortissement	Valeur nette comptable	Coût d'acquisition €ttc	Durée de vie	Cumul amortissement	Valeur nette comptable
Puits du Parc				1938										
Ouvrage														
	puits de 10,70 m de profondeur ∅4000	1	MaD											
Ouvrage annexe														
	Bâtiment d'exploitation avec éclairage et convecteur)		MaD	1986/87										
Pompage														
	Groupe électropompes KSB de 100 m3/h à 52 m (y compris tuyauterie, clapet, vanne)	2	MaD											
	Cuve anti-bélier Charlatte de 200L	1	MaD	1990										
	Vanne d'isolement cuve anti bélier	1	MaD											
	Stabilisateur d'écoulement S3D	1	MaD											
	Comptage refoulement Woltex DN 150	1	MaD											
	Vanne générale	1	MaD											
	Turbidimètre	1	MaD											
	Sonde de niveau Piezo	1	MaD											
	Détecteurteur hydrocarbure	1	MaD											

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

Chloration														
	Débitmètre de chlore gazeux (Wallace) de 3-60 g/h de chlore		MaD	2001										
	Chloromètre à inversion automatique, alarme bouteille vide	2	MaD											
	Bouteilles	2	MaD											
	Canalisation divers		MaD											
	Hydroéjecteur	1	MaD											
Autre														
	Armoire de commande	1	MaD											
	Coffret de télétransmission Sofrel S50	1	MaD											
	Centrale anti intrusion	1	MaD											
	Poste de livraison électricité	1	MaD											
Puits du Cacor														
Ancien (abandonné fin 1999)				**1992**										
	Groupe de 45 m3/h à 85 m	1	MaD											
	Armoire électrique	1	MaD											
	Cuve et pompe doseuse pour injection de javel	1	MaD											
Nouveau (non intégré au périmètre affermé, autorisation de pompage				**2000**										

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

non délivrée)														
	Etude hydrologique	1	MaD	**16/12/ 2008**	N°13	2088	8 815,48	2	8 815,48					
	Faisabilité forage profond	1	MaD	**16/12/ 2008**	N°15	2088	5 034,10	2	5 034,10					
Abords														
	Clôture	1	MaD											
	Portail	1	MaD											
Ouvrage														
	Puits	1	MaD											
	Bâtiment d'exploitation (éclairage, convecteur, fenêtres)	1	MaD											
Equipement														
	Groupe immergé IDP de 50 m3/h à 87 m (y compris tuyauterie, clapet, vanne)	1	MaD											
	Compteur refoulement Woltex	1	MaD											
	Clapet compteur	1	MaD											
	Stabilisateur d'écoulement S3D	1	MaD											
	Vanne générale	1	MaD											
	Sonde de niveau type Piezo	1	MaD											
Chloration														
	Débitmètre de chlore gazeux (Wallace)	1	MaD											
	Chloromètre à inversion automatique, alarme	1	MaD											

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

	bouteille vide													
	Bouteilles	1	MaD											
	Canalisation divers	1	MaD											
	Electrovanne	1	MaD											
	Hydroéjecteur	1	MaD											
	Compteur eau de service	1	MaD											
Autre														
	Armoire de commande	1	MaD											
	Coffret de télétransmission Sofrel S50	1	MaD											
	Centrale anti intrusion	1	MaD											
	Poste de livraison électricité	1	MaD											
Puits Monnié				31/12/2002	Inclus dans N°8	217531					160 002,43	60	21 334.81	138 667.62
	Etude protection périmètre		MaD	31/12/1998	N°11	2088	10 920.61	2	10 920.61					
				1999	N°12	2088	6 342.95	2	6 342.95					
	Périmètre de protection		MaD	2004	Inclus dans N°10	217531					239 783,71	60	35 969.24	203 814.47
Abords														
	Clôture	1	MaD											
	Portail	1	MaD											
	Escalier	1	MaD											
Ouvrage														
	Puits de 8,3 m de profondeur ∅1100 (forage) ∅610 (tubage)	1	MaD											
	Bâtiment d'exploitation (éclairage et convecteur)	1	MaD											
Equipement														

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

	Groupe immergé Grundfos de 60 m3/h	1	MaD											
	Jupe de refroidissement	1	MaD											
	Filtre à tamis DN 100 PN 16 (Socla)	1	MaD											
	Stabilisateur d'écoulement DN 80 PN 16	1	MaD											
	Compteur de production DN 80 PN 16 Woltex	1	MaD											
	Stabilisateur de pression DN 100 PN 16	1	MaD											
	Clapet anti retour DN 100 PN 16	1	MaD											
	Vanne de décharge DN 80 PN 16	1	MaD											
	Robinet vanne méplat DN 100 PN 16	1	MaD											
	Robinet vanne méplat DN 80 PN 16	1	MaD											
	Manchon anti vibratoire	1	MaD											
	Tuyauterie inox de livraison	1	MaD											
	Stabilisateur d'écoulement DN 150 PN 16	1	MaD											
	Sonde de niveau type Piezo	1	MaD											
Chloration														
	Débitmètre de chlore gazeux (Wallace)	1	MaD											
	Chloromètre à inversion automatique, alarme bouteille vide	1	MaD											

AR PREFECTURE
082-218201127-20170921-CM20170921_31-DE
Reçu le 27/09/2017

	Bouteilles	1	MaD											
	Canalisation divers	1	MaD											
	Electrovanne	1	MaD											
	Hydroéjecteur	1	MaD											
Autre														
	Armoire de commande	1	MaD											
	Coffret de télétransmission Sofrel S50	1	MaD											
	Centrale anti intrusion	1	MaD											
	Poste de livraison électricité	1	MaD											
TOTAL							**31 113.14**		**31 113.14**		**399 786.14**		**57 304.05**	342 482.09